

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL

DU 22 mai 2014

L'an deux mille quatorze, le 22 mai à 18 heures, les membres du Comité Syndical du S.M.I.C.T.O.M. se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Madame GASSELIN, Messieurs DEZELU, AMIOT, AMOUREUX, POUJADE, BEAUJEAN et DELANOUE

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Messieurs MEAN, MARDESSON, LONCHAMPT, BOUYER et LOMBARDI

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs PAVEAU, DOUCET, HUME, BIOULAC, BOUILLON et ROCHUT

La Communauté de Communes du Canton de la Ferté Saint Aubin : Madame DALLEAU, Messieurs NIEUVIARTS, HENRY et DAVID

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Etaient excusés : Monsieur LOISEAU (C.C.S.E.) et Madame DE PELICHY (C.C.C.F.S.A.)

Etait absent : Monsieur BOUTON (C.C.S.R.)

Assistaient également à la réunion :

Madame Nathalie PITAULT, directrice du syndicat

Madame Stéphanie ROUSSEAU, chargée du traitement

Monsieur **Jean-Michel DEZELU**, Président sortant, ouvre la séance en donnant lecture des délégués titulaires désignés par les communautés de communes et les déclare installés dans leur fonction.

Avant de procéder aux élections prévues à l'ordre du jour, il est demandé que soit désigné un secrétaire de séance.

Madame **Isabelle GASSELIN** se porte volontaire.

Celle-ci est désignée secrétaire de séance.

Il est également demandé de désigner 2 assesseurs.

Messieurs **Sébastien BOUILLON** et **Jean-Louis BOUYER** se portent volontaires.

Ceux-ci sont désignés assesseurs.

Conformément à l'article L.2122-8 du CGCT, Monsieur **Jean-Michel DEZELU** passe ensuite la présidence à Monsieur **Daniel LOMBARDI**, doyen de l'assemblée.

I – Election du Président :

Celui-ci invite les membres présents à procéder à l'élection du Président.
Monsieur **Jean-Michel DEZELU** se porte candidat.

A l'issue des votes à bulletins secrets, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votes : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Bulletin blanc : 0
- Bulletin nul : 0
- Monsieur Jean-Michel DEZELU : 23

Monsieur **Jean-Michel DEZELU** est élu Président du SMICTOM de Sologne à l'unanimité des suffrages exprimés et installé dans ses fonctions.

II – Election des Vice-Présidents :

Monsieur **Jean-Michel DEZELU** demande aux membres présents de procéder à l'élection à bulletins secrets des 3 Vice-Présidents conformément à l'article 5 des statuts du SMICTOM de Sologne.

Election du 1^{er} Vice-Président :

Monsieur **Pascal DOUCET** se porte candidat.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votes : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 21
- Nombre de vote blanc : 1
- Nombre de bulletin nul : 1
- Monsieur Pascal DOUCET : 21

Monsieur **Pascal DOUCET** est élu 1^{er} Vice-Président à la majorité des suffrages exprimés.

Election du 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur **Daniel LOMBARDI** se porte candidat.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votes : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 22
- Nombre de vote blanc : 1
- Nombre de bulletin nul : 0
- Monsieur Daniel LOMBARDI : 22

Monsieur **Daniel LOMBARDI** est élu 2^{ème} Vice-Président à la majorité des suffrages exprimés.

Election du 3^{ème} Vice-Président :

Monsieur **Hervé NIEUVIARTS** se porte candidat.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votes : 23
- Nombre de suffrages exprimés : 23
- Nombre de vote blanc : 0
- Nombre de bulletin nul : 0
- Monsieur Daniel LOMBARDI : 23

Monsieur **Hervé NIEUVIARTS** est élu 3^{ème} Vice-Président à la majorité des suffrages exprimés.

III – Election des membres du Bureau :

Monsieur Jean-Michel DEZELU demande aux membres présents de procéder à l'élection à bulletins secrets des 7 membres du Bureau conformément à l'article 5 des statuts du SMICTOM de Sologne.

Madame Constance De PELICHY (absente excusée), Madame Isabelle GASSELIN, Messieurs Pascal BIOULAC, Jean-Louis ROCHUT, Pierre HENRY, Marc BEAUJEAN et Marc LONCHAMPT se portent candidats.

A l'issue des votes, les résultats sont les suivants :

- Nombre de votes : 23
- Nombres de suffrages exprimés : 23
- Madame Constance De PELICHY : 23 voix
- Madame Isabelle GASSELIN : 23 voix
- Monsieur Pascal BIOULAC : 23 voix
- Monsieur Jean-Louis ROCHUT : 23 voix
- Monsieur Pierre HENRY : 23 voix
- Monsieur Marc BEAUJEAN : 23 voix
- Monsieur Marc LONCHAMPT : 23 voix

Les 7 candidats sont donc élus à l'unanimité.

Monsieur **Jean-Michel DEZELU** informe que les prochaines dates à retenir sont les suivantes :

- **Mardi 10 juin à 18h30** : comité syndical
- **Jeudi 19 juin à 18h30** : membres titulaires du comité syndical et Mesdames et Messieurs les Maires : rendu de l'état des lieux de l'étude des déchèteries et plates-formes par le Cabinet MERLIN
- **Jeudi 10 juillet à 18h30** : membres du bureau et commission des travaux : Analyse, propositions et chiffrages suite à l'état des lieux de l'étude des déchèteries et plates-formes par le Cabinet MERLIN

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15